**

**Projet de convention de partenariat entre l’Université François-Rabelais et la Ville de Tours**

Entre d’une part, l’université François-Rabelais, représentée par son Président, Monsieur Loïc Vaillant, dûment habilité par décision du conseil d’administration de l’université en date du 29 septembre 2014, et ci-après désignée l’Université ;

et d’autre part, la ville de Tours, représentée par son Maire, Serge Babary, dûment habilité par délibération en date du 13 octobre 2014 et désignée ci-après par la Ville ;

 Il est convenu ce qui suit :

***Préambule***

L’Université François-Rabelais et la Ville de Tours désirent établir un partenariat renforcé afin d’affirmer leur volonté d’unir leurs forces et compétences au service du développement durable du territoire tourangeau et de son université.

L’Université de Tours, lieu de formation et de recherche, constitue un levier important de croissance économique, sociale et culturelle de la commune et de l’agglomération. C’est pourquoi, elle souhaite amplifier ses relations étroites avec les collectivités et établissements publics concernés.

L’Université de Tours est l’héritière d’un centre actif d'enseignement qui existe depuis l’époque gallo-romaine en particulier dans le domaine de la médecine et son nom fait référence à un écrivain renommé et médecin. François RABELAIS rappelle aussi le pôle culturel qu’était la Touraine à la Renaissance.

La présence de l’université au cœur de la ville avec ses 24 000 étudiants, dont 2500 internationaux (venant de plus de 115 pays et des 5 continents), ses 1 400 enseignants et enseignants-chercheurs ainsi que ses plus de 1 100 personnels administratifs et techniques, doit permettre de conforter Tours au rang des principales métropoles européennes du savoir, avec des retombées positives en matière d’emploi, de dynamisme et d’attractivité.

Par ses formations pluridisciplinaires, elle assure un accès à l’enseignement supérieur pour toutes et tous, et la possibilité pour les entreprises de recruter des jeunes qualifiés aux compétences diversifiées.

Par ses activités de recherche et de transfert de technologie (plus d’une trentaine de laboratoires et structures de recherche labellisés), elle offre au monde économique des soutiens technologiques et des opportunités d’innovation.

Active au sein de réseaux internationaux de villes, Tours veut renforcer sa position de capitale universitaire dotée d’une visibilité nationale, européenne et internationale, reconnue pour ses formations hautement qualifiantes, avec le concours de l’ensemble des acteurs de l’enseignement supérieur qui contribuent à son essor.

Soucieuse de voir l’attractivité et le rayonnement de son territoire s’accroître, la ville de Tours s’emploie à soutenir les initiatives rassemblant tous les acteurs qui contribuent à son développement.

Pour l’ensemble de ces raisons, l’Université et la Ville ont énoncé trois ambitions :

* accompagner l’accroissement de l’attractivité nationale, européenne et internationale de l’université,
* favoriser la mise à disposition de l’expertise universitaire et territoriale au service du développement local,
* être partenaires d’un campus durable dans la ville.

***I Les ambitions***

* ***Accompagner l’accroissement de l’attractivité nationale, européenne et internationale de l’Université***
* Accroître le nombre d’étudiants et améliorer leurs conditions d’accueil, de vie et d’insertion :
* la Ville renforcera les dispositifs d’accueil en particulier pour les nouveaux arrivants , français et internationaux, en sensibilisant l’ensemble de ses services et de ses réseaux, en co-organisant chaque année la semaine d’accueil avec l’Université, en proposant un programme de découverte adaptée des lieux emblématiques de la ville ;
* dans le cadre du projet Tours Ville Numérique, la Ville encouragera l’essor de l’université numérique, avec des applications smartphone, la mise en place de points d’accès wifi dans certains espaces publics et la création de Moocs (Massive open online course ou cours en ligne ouverts), ainsi qu’en soutenant l’acquisition de documentation électronique en lien avec le développement de France Université Numérique ;
* la Ville favorisera l’accueil d’étudiants en situation de handicap ;
* la Ville mettra en œuvre des actions tournées vers le suivi de la santé des étudiants ainsi que la lutte contre les addictions ;
* la Ville accompagnera des actions de solidarité notamment quant à la recherche d’un local pour l’opération « les Halles de Rabelais » ;

* la Ville confortera une offre culturelle et sportive diversifiée en particulier par le soutien au Passeport Culturel Etudiant et la mise à disposition d’équipements sportifs ;
* la Ville permettra une meilleure insertion professionnelle des étudiants en participant aux actions organisées par l’Université dans ce domaine et en favorisant le parrainage d’étudiants de master et de doctorat par des entreprises en lien avec la Chambre de Commerce et d’Industrie de Touraine et le projet de statut d’étudiant entrepreneur ;
* la Ville créera un prix récompensant une thèse de doctorat liée au développement et rayonnement de son territoire.
* Renforcer la dimension internationale de l’Université :
* la Ville soutiendra les dimensions universitaires des projets de développement international, en particulier la Maison de la francophonie et la Cité de la gastronomie ;
* la Ville soutiendra l’organisation de conférences internationales et de colloques scientifiques de haut niveau ;
* la Ville mettra en synergie tous les acteurs et outils territoriaux de l’international à travers des plateformes communes : <http://rpro.univ-tours.fr/index.php> , [www.touraineinternationale.com](http://www.touraineinternationale.com) ;
* la Ville aidera à la coopération et à la mobilité internationales des étudiants et enseignants-chercheurs tourangeaux, notamment en s’associant à des projets internationaux de partenariats stratégiques Erasmus +.
* ***Favoriser la mise à disposition de l’expertise universitaire et territoriale au service du développement local***
* Des liens privilégiés avec la collectivité municipale :
* l’Université invitera la Ville à participer aux instances de réflexion de ses composantes sur le développement de formations professionnalisantes en lien avec les stratégies de l’agglomération ;
* l’Université s’entendra avec la Ville sur les modalités d’intervention des agents municipaux au sein de ses formations ;
* l’Université proposera à la Ville des experts pour participer à la réflexion sur la création et la mise en œuvre de projets municipaux.
* L’Université acteur du développement économique :
* l’Université sensibilisera ses Centres d’Etudes et de Recherches (CER) à mettre au cœur de leurs réflexions prospectives l’émergence de pôles d’excellence attractifs qui concourent à améliorer l’innovation et la création d’emplois en recherche et développement ainsi que la compétitivité des entreprises ;
* l’Université demandera à ses Centres d'Expertise et de Transfert (CETU) d’être à l’écoute des besoins de la Ville et des entreprises pour réaliser leurs projets de développement.
* ***La Ville et l’Université partenaires d’un campus durable dans la ville***
* La Ville poursuivra son accompagnement des besoins immobiliers de l’Université, en particulier à travers la mise à disposition de locaux et le Contrat de Plan Etat-Région ;
* la Ville renforcera la visibilité et l’accessibilité de l’Université par une signalétique adaptée ;
* la Ville continuera de se concerter avec l’Université pour l’aménagement de ses sites (le parc Grandmont par exemple), développera l’accès aux déplacements doux pour les étudiants et les personnels de l’Université, en lien avec le Plan Universitaire de Mobilité, avec une tarification plus adaptée en liaison avec la communauté d’agglomération TOUR(S) PLUS ;
* la Ville et l’Université étudieront les conditions d’une mutualisation des sources d’énergie et de chauffage de leurs bâtiments ;
* La Ville et l’Université lanceront une réflexion prospective sur l’hébergement de services numériques municipaux dans le centre de traitement de données de l’université ;
* La Ville et l’Université poursuivront leurs travaux sur la mise en œuvre d’infrastructures et d’outils numériques facilitant l’accès à l’enseignement et à l’intelligence économique.

***II Exécution de la convention***

* **Durée**:la présente convention de partenariat est conclue pour une durée de six ans à compter de sa signature et pourra être révisée dans trois ans.
* **Mise en œuvre**: un comité de pilotage composé de représentants de l’université François-Rabelais et de la ville de Tours a été mis en place. Il se réunira au moins deux fois par an, en mars et septembre de chaque année.
* **Engagements financiers des partenaires**:outre la consultation de leurs instances délibératives, ils devront faire l’objet de conventions d’application particulières. **globale de 67,217 mil**